



Nemours
ville active

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
République Française

ACCUEIL PERISCOLAIRE - TARIFS à compter du 1er septembre 2024

quotient familial	ALSH journée Mercredi et Vacances		ALSH demi- journée Mercredi et Vacances		APPS		RESTAURATION
	1 enfant	2 enfants et +	1 enfant	2 enfants et +	forfait matin 7h à 8h30	Forfait soir 16h30 à 19h	
inférieur à 360,99	7,30 €	6,75 €	4,70 €	4,35 €	1,40 €	1,75 €	1,95 €
de 361 à 460,99	8,85 €	8,30 €	5,80 €	5,40 €	1,65 €	2,10 €	2,60 €
de 461 à 660,99	10,40 €	9,90 €	6,75 €	6,25 €			3,10 €
de 661 à 860,99	13,50 €	11,95 €	8,85 €	7,30 €	2,80 €	3,65 €	3,95 €
de 861 à 1060,99	16,65 €	15,10 €	10,90 €	9,90 €			
de 1061 à 1260,99	18,20 €	17,70 €	11,95 €	11,45 €	3,00 €	3,85 €	
de 1261 à 999999	20,80 €	19,75 €	14,05 €	13,50 €			
extérieurs	28,90 €		18,70 €		4,70 €	5,90 €	4,90 €
Garderie ALSH de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00	1,75 €						

Pour la restauration scolaire : indemnité de 0,90 € par repas consommé et non commandé à l'avance